

FORMATION

(Réglementation de la santé et de la prévention des risques)



Marque appartenant à
SAS GROUP SUCCESS



3 jours



À partir de 4
salariés



Entreprise du client



Expert-formateur



Pré-requis : Aucun



Tout public



Sur Devis : En intra



Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demanderons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toute demande d'information, vous pouvez nous contacter au 09.72.66.03.53

Pédagogie

- Étude de cas
- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques
- Mises en situation
- Évaluations

Moyens Pédagogiques et techniques

- Enseignement présentiel
- Vidéo de sensibilisation
- Un support de cours

Objectifs / Résultats attendus

Les objectifs de la formation sont les suivants:

- Appréhender le cadre législatif actuel de la santé et sécurité au travail
- Identifier les obligations auxquelles l'entreprise doit se conformer
- Mettre en œuvre la veille juridique en matière de santé et sécurité au travail

Programme

Mettre en œuvre la veille juridique en matière de santé et de sécurité au travail :

- Comprendre le cadre législatif actuel (Français et Européen) en matière de santé et de sécurité en entreprise
- Identifier les sources d'informations internes et externes
- Savoir assurer l'organisation de la veille juridique

Identifier les obligations de santé et de sécurité auxquelles votre entreprise doit se conformer :

- Favoriser la prévention de la sécurité d'une entreprise
- Être en mesure de respecter les conditions de travail de salariés
- Garantir la mise en place d'action de formation
- Assurer la gestion des sous-traitants
- Assurer la gestion des accidents du travail et les maladies professionnelles
- Prendre connaissance des outils pour suivre ces exigences et s'y conformer
- Faire réaliser l'évaluation de conformité dans une entreprise

Evaluer les responsabilités de l'employeur en cas d'accidents du travail :

- Prendre en considération les responsabilités civiles et pénales impliquées lors d'une infraction à un règlement
- Mise au point sur la délégation de pouvoir et ses conditions de mise en œuvre
- Identifier les sanctions encourues en cas d'accident



Évaluation de la formation et conditions de réussite

Elle comporte les éléments suivants :

- Les remarques faites par le formateur au cours des échanges théoriques et pendant les exercices pratiques
- Auto évaluation préalable en amont de la formation
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Le QCM
- Le questionnement des stagiaires par le formateur (feuille d'évaluation)

L'attestation de fin de formation comporte la validation des acquis de compétence.



Dates : sur demande



Sanction de la formation :
Attestation de formation



Modalités : La formation se déroulera 10 à 15 jours après avoir satisfait aux prérequis et signé la convention.

FORMA'SUCCES
Institut de Formation Prévention-Sécurité



GROUP SUCCESS
6, rue de Musset 75016 Paris



contact@formasucces.fr



09.72.66.03.53